

VII - La maison noble de Cagès

*L'époque féodale - La noblesse de robe
Les biens nationaux - Cagès et ses maires.*

“L’an du Seigneur 1273, le treizième jour de mars, Gaillard de Cagès, domicilié dans la paroisse d’Illats, a dit et reconnu qu’il tenait du seigneur roi d’Angleterre, seigneur d’Irlande et duc d’Aquitaine, tout ce qu’il possède dans la paroisse de Barsac et dans celle d’Illats. “Cet hommage féodal à Edouard 1^{er} d’Angleterre, couronné l’année précédente, constitue le premier témoignage de l’existence d’un seigneur de Cagès. Il faut dire cependant que cet acte notarié a été controversé. Un de ses descendants, Amanieu de Cagès, se plaint en 1340, de ne pouvoir arrêter les revenus des paroisses d’Illats et Lassatz (entre Landiras et Guillos) dont il perçoit les dîmes, parce qu’elles sont tombées dans l’obédience française, à cause de la guerre existant dans le duché d’Aquitaine entre les rois de France et d’Angleterre. Le seigneur de Cagès était un vassal de Gaillard de Saint-Symphorien, soudan de la Trau, baron de Préchac, Uzeste et Landiras, lequel avait droit de haute et basse justice sur tout ce territoire, Illats comprise (lettres du roi d’Angleterre du 26 avril 1330, confirmées par Philippe VI de Valois, rois de France, le 21 juin 1340). En 1471, François IV de Montferrand est seigneur de Préchac, Uzeste, Landiras, Cagès et autres places ; cela laisse supposer que

Château de Cagès



la famille des premiers Cagès a disparu. Le 20 avril 1514 "Hélaine de Cos, demoiselle et veuve de Jean de Lamothe, seigneur de Cambes, a rendu hommage, tant en son privé nom que comme tuteur et administratrice de la personne, biens et causes de son fils François de Lamothe à Thomas de Montferrand, soudan de la Trau, seigneur et baron de Lesparre, d'Uzeste, de Landiras et Portets pour raison de la maison noble de Cagès, terres, cens, rentes, appartenances et dépendances d'icelle maison". "Cette maison assise et située en la paroisse d'Illats, en la seigneurie de Landiras se confronte avec la pierre vidanne qui est posée au lieu appelé à la Sableyre sur le bord du chemin qui vient de Podensac et va à Budos et le chemin de la pédulhère qui va vers la lanne de..., et de la dite vidanne hors tirant tout le long du chemin vers Budos jusqu'à la roy d'Ardenne là où il y a une vidanne posée sur le bord du chariocq et de la dite vidanne en hors tirant le long du chariocq jusqu'à la terre et mayne d'Ardenne appartenant aux héritiers de feu Arnaud Jehan de Dartigut là où il y a une pierre et vidanne... et de la dite vidanne en hors tirant au long du dit mayne d'Ardenne jusqu'à une pierre et vidanne qui est auprès du casau et hostau d'Archambaut, lequel casau est du fief du dit Cagès et la dite vidanne en hors tirant tout droit à une autre vidanne qui est auprès du bois d'Ardenne devers la lanne et de la dite vidanne en hors tirant à l'autre vidanne du puyou de la lanne et de la dite vidanne du puyou tirant tout droit à la vidanne des cinq tautzins là où il y a une lague près de la fontasse et de là en hors tirant tout le long de la lanne vacante du dit seigneur de Landiras jusqu'à une autre vidanne du Barrot et de là en hors tirant

tout le long du chemin de la pédulhère jusqu'à la première vidanne de la Sableyre". L'hommage se fait "au droit et devoir d'un baiser de bouche en la joue dextre, étant d'un genou à terre, déceinturé, et d'une lance d'armes ferrée". Le seigneur de Cagès possédait aussi vingt-cinq journaux de terres, bois, vignes, prés, vimeraies et aubarèdes dans la paroisse de Barsac (à Pébayle, certainement).

François de Lamothe a vendu Cagès à Guillaume Blanc, écuyer, seigneur de Labatut, le 18 mai 1554 pour la somme de quinze cents francs bordelais payés en deniers comptant. Il semble que la veuve du dit Guillaume de Labatut, demoiselle de Lescours et son fils Jean aient eu des démêlés avec leur suzerain, Gaston de Montferrand, car une sentence du sénéchal de Guyenne les oblige à quitter Cagès et à le revendre, ce qui est fait le 17 septembre 1574 pour le "prix et somme de dix sept cent soixante dix francs bordelais dix sols tournois".

Le baron de Landiras revend ce bien à Jean de la Salle, écuyer, seigneur du dit lieu en la prévôté de Barsac, le 7 mai 1580. "A été faite la dite présente vandition, promesses, garanties et les réserves et conditions susdites pour et moyennant le prix et somme de onze cent soixante six écus sol et deux tiers (3500 livres) de laquelle somme le dit sieur de la Salle a payé, livré et baillé comptant et réellement au dit seigneur de Landiras, sur le passément de ces présentes cinq cents écus d'or sol". Le reste, soit six cent soixante six écus deux livres devait être payé à la Toussaint prochaine.

On ne sait ce qui advint, mais d'après certains docu-

ments, Cagès fut acheté, soit le 15 mai 1580, soit le 13 décembre 1581, par Jean de Faussard, écuyer, contrôleur ordinaire des guerres et citoyen de Bordeaux. Ce riche bourgeois rendit hommage à Gaston de Montferrand le 25 juillet 1582, et celui-ci étant décédé, la cérémonie fut renouvelée envers la veuve Jeanne de Lestonnac, nièce de Montaigne, le 28 juillet 1597. Entre temps, Jean de Faussard avait obtenu de son suzerain le droit de redresser les murailles et les fossés, puis de bâtir une tour (effectivement, Léo Drouyn a reconnu que cette construction datait de la fin du 16^e siècle). De nouveaux démêlés lui donnèrent la possibilité d'acquérir 100 journaux de terre dans la paroisse d'Illats ou celle de Landiras (4 juillet 1598). Il avait aussi augmenté son domaine en achetant des parcelles dans la paroisse de Cérons, à un certain Bernard de Peyragué. En 1602, il concéda à certains habitants d'Illats le droit de pâture et de coupe sur le mayne du Grand Barret ("une maison bastie de torchis, couverte de thuille, parc et eyriaux et jardin, terres labourables, bois taillis, hayes, pâturages, déserts") et sur celui de Horcarrieu ("terre labourable, lande, jaugues"). Le 14 février 1603, il fit acte de reconnaissance envers le cardinal-archevêque François de Sourdis, ce qui laisse supposer que la très pieuse baronne de Landiras avait cédé une bonne partie de ses droits à l'Eglise. L'archevêque, en compensation, accorda à Jean de Faussard le droit de sépulture dans l'église de Saint-Laurent d'Illats par acte du 11 février 1607.

En 1623, c'est Jacques de Cieutat, conseiller du roi au Parlement de Bordeaux, qui est seigneur de Cagès et qui,

à ce titre, octroie une baillette à fief nouveau pour ses terres d'Ardenne et du bois de Coucut (1629). Le 11 juillet 1643, il fait, comme son prédécesseur, acte d'obédience au cardinal Henri de Sourdis, frère de François. Par contrat du 10 novembre 1646, passé avec les habitants de la paroisse d'Illats, "il fut convenu que le dit sieur de Ciotat ferait ramasser les eaux d'une source qui est dans la dite paroisse d'Illats sur l'entrée de la lande proche de la dite maison noble de Cagès,... qu'il ferait bâtir et couvrir de pierre un réservoir, duquel réservoir le dit sieur de Cieutat ferait découler une partie de la dite eau pour entretenir un abreuvoir pour abreuver le bétail". Le surplus de l'eau serait conduit "par un fossé et par des tuyaux de pin dans le lieu dit de Cagès dans un bassin qu'il aurait fait construire pour recevoir la dite eau". Le conseiller du roi avait épousé demoiselle Catherine de Laneau ; sa fille Anne de la paroisse Sainte Foy de Bordeaux, fut marraine de François Lugat de Cantau, le 1^{er} mai 1659. Cette famille dut éprouver des déboires financiers car, après la mort des époux, des créanciers réclamèrent leurs droits.

Dès 1671, vécurent assidûment à Cagès (alors que les précédents propriétaires avaient continué de résider à Bordeaux) Jean de Solminihac, écuyer et sa femme Thérèse de Laneau, sans doute parente de madame de Cieutat. D'assez nombreux enfants déclarés à la paroisse d'Illats témoignent de cette présence. Mais Jean de Solminihac ne fut propriétaire adjudicataire de la maison noble de Cagès que par arrêt du 26 janvier 1686. La somme de 34060 livres comprenait quelques créances propres à l'acheteur, mais

surtout de l'argent et des créances des religieuses de la Visitation. Il jouit peu de cet achat car, après s'être remarié avec une certaine Anne Textoris, il mourut âgé de 55 ans, le 5 juillet 1687, quelques jours seulement avant un arrêt de la Cour du Parlement de Bordeaux (20 août 1687) condamnant le dit Solminihac à la restitution de Cagès et à la mise en vente du domaine. Aussitôt le juge de Landiras fit établir un inventaire des biens, à la demande de Pierre de Malescot, ancien lieutenant général de Guyenne et parrain d'une des filles, Henriette de Solminihac, née en 1674. Cet acte très précis témoigne du mauvais état du château, de celui encore plus précaire des trois métairies (le Bourdiou, le Mecq, Ardenne) du semi-abandon des vignes et des terres de labour, des coupes excessives dans les bois.

Mise aux enchères en 1688, la propriété est acquise pour 28000 livres par Jean de Jégun, avocat au Parlement de Bordeaux et demeurant rue des Béhutières, paroisse Saint-Pierre. Il s'empresse de remettre son acquisition en bon état. Après avoir fait reconnaître ses droits anciens sur la source de la Hountasse (3 novembre 1693), il commande Pierre Déjean, maître maçon à Landiras pour "couvrir la voûte de la fontaine en pierre de ribot et fermer le devant du réservoir de bonne pierre de taille et pour bastir l'abreuvoir du bétail avec un pavé de pierre de ribot et la bordure en pierre de taille" (16 avril 1694). Le 23 août 1700, il se fait octroyer, moyennant 50 livres payées au marquis de Montferrand, la totalité des droits seigneuriaux sur le fief de Cagès. Les de Jégun, Jean l'avocat, son épouse Marie, sa sœur Marie, son frère Joseph, archiprêtre, son autre frère Alexis,

ancien capitaine de cavalerie, n'habitent pas à Illats, mais ils sont volontiers parrains des enfants de leurs bordiers (2 novembre 1701 ; 1^{er} décembre 1710). Madame de Jégun est décédée à Illats le 4 janvier 1713. Son mari est mort en 1742, car une estimation de ses biens fut faite cette année-là. Alexis lui a succédé. Le 15 novembre 1750, il partage la lande du Grand Barret et celle de Hourgarrieu en 22 lots chacune. Il garde pour lui les 21^e et 22^e lots doubles et attribue les 20 autres à des Illadais : Bernard Dubosq, dit Moussurot, syndic de la paroisse, Guillaume Bartalot, serrurier, Bernard Cantau dit Priou, Guillaume Cantau dit Cadillac, Benoît Destrac représentant Catherine Lilet, Arnaud Ducasse dit Dionne, Raymond et Jean Ducau, cousins, Jean Dubourg dit Jeantounet, Jacques Lalande, Pierre Lalande, Jean Lanneluc, Jean et Pierre Sargeac, carabins, Guilhem Tauzin dit Choupiac, Jean Tauzin dit Bienfait, Pierre Tauzin dit Nouguey, Arnaud Vincent, Bernard Vincent dit Lose, autre Bernard Vincent, Bernard Vincent dit Bin, Jean Vincent dit Saubade, étant convenu que chacun devra payer une rente minime au seigneur de Landiras. Le 1^{er} septembre 1763, un tonnelier d'Illats a reçu une commande de 10 douzaines de barriques (et possibilité d'une 11^e si nécessaire) au prix de 26 écus la douzaine, 600 livres étant données en acompte par M. Alexis de Jégun.

Pierre, jardinier de M. Joseph de Basquiat est mort à Cagès le 13 janvier 1768. Le nouveau propriétaire était conseiller du roi en la Cour du Parlement de Bordeaux. A la révolution c'est toujours M. de Basquiat qui est seigneur de Cagès. Il émigre et son domaine devenu bien national est vendu aux enchères les 6 et 7 messidor de l'an II (24

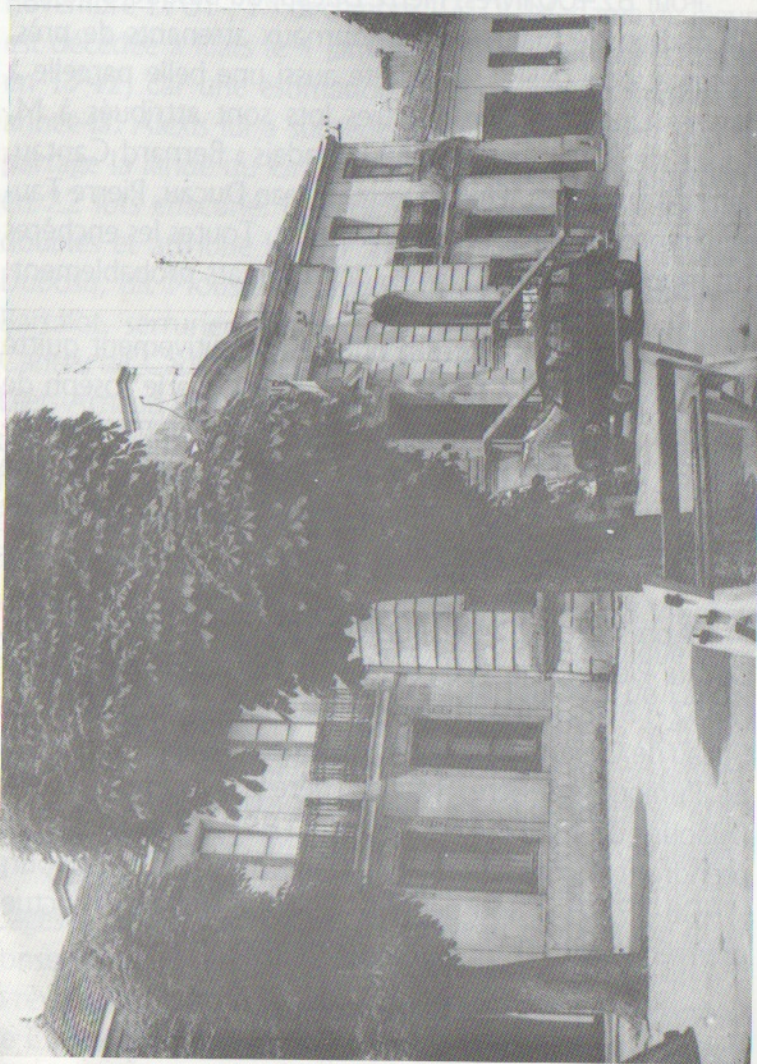
et 25 juin 1794).

Pour 62400 livres, Pierre Ducau, du Basque, s'adjuge "la maison de maître et 92 journaux attenants de près, vignes et bois taillis" ; il achète aussi une belle parcelle à Barsac. Une trentaine d'autres lots sont attribués à M. Kuhne de Barsac et à quelques Illadais : Bernard Cantau, Bernard Dargance, Pierre Destrac, Jean Ducau, Pierre Tauzin, François Teneau, Gabriel Vincent. Toutes les enchères ont rapporté 125670 livres, des assignats probablement.

Les Basquiat émigrés n'ont pas définitivement quitté la commune. Le 27 février 1813, Alexis Marie Joseph de Basquiat, 49 ans, propriétaire, est témoin d'un mariage illadais. En 1860, Mademoiselle de Basquiat, un peu contrainte et forcée, vend à la commune une maison qui servira de presbytère jusqu'à nos jours.

Après avoir donné plusieurs maires à la commune, Ducau Pierre aîné (1826-1834), Ducau Bernard Désir (1852-1892), Ducau Bertrand Maurice (1892-1898), les Ducau de Cagès voient leur nom disparaître après le mariage de l'unique héritière, Marie Thérèse avec Jean Daniel Dubourg de Mouyon, le 20 avril 1899. Mais les Illadais prendront encore leur maire à Cagès avec Daniel Dubourg (1908-1929) et son petit-fils, Philippe Dubourg, l'actuel premier magistrat de la commune depuis 1977.

Groupe scolaire - Mairie



VIII Municipalité, école

Dépendance féodale. La paroisse : le syndic et les collecteurs. Le conseil municipal, son rôle. Maires nommés ou élus. L'analphabétisme, les régents. L'école communale. Les lois de Jules Ferry et les progrès de l'instruction.

Notre paroisse Ylas, Illas, Ilatz ou Illats remonte fort loin dans la nuit des temps puisque son église date du 12^e siècle et que l'archevêché l'avait imposée dans ses quartiers de 1256. Le 28 avril 1330, Edouard III d'Angleterre accorda à Gaillard de Saint-Symphorien, baron de Landiras, le droit de haute et basse justice sur 5 paroisses dont Illats. Ce privilège sera confirmé le 21 juin 1340 par Philippe VI de Valois, roi de France. A cette puissante famille moyen-âgeuse ont succédé les non moins prestigieux seigneurs de Montferrand, barons de Landiras, Préchac, Uzeste et autres lieux. Cependant le nord de la paroisse (la Gargalle formant limite) était rattaché au fief de Podensac, propriété des puissants barons d'Escoussans. A l'intérieur de ces immenses seigneuries, des maisons nobles vassales s'étaient établies, telles Cagès, Saint-Cricq, La Bouade... Cependant la paroisse constituait une unité territoriale reconnue puisqu'elle devait payer la dîme à l'archevêché en 1420 : 3 escartes (une tonne environ) de froment et autant de mil par an. Sous la monarchie, elle a été dirigée par un syndic, personnage élu pour 2 ans et rééligible, dont

le rôle était à la fois important et délicat. Il appelait à son de cloche les Illadais et présidait à l'église les réunions rendues nécessaires par des affaires sérieuses. Il devait veiller à la santé de tous, signaler les épizooties, noter les passages de troupes avec les dépenses correspondantes, dénoncer les déprédations commises par les soldats. Et surtout, avec l'aide des collecteurs, il répartissait puis prélevait les impôts, ce qui n'était pas toujours une tâche facile. Ainsi connurent ce redoutable honneur Jean Dubourg dit Dugue en 1717, Jean Duboscq dit l'Hérétey en 1734, André Ducasse en 1739, Bernard Duboscq dit Moussurot en 1746 et 1750, Pierre Dubourg en 1764, Pierre Bayle tonnelier en 1768 ; en 1783, le syndic Bernard Cantau et ses collecteurs Jean-Baptiste Sargeac, Bernard Lalande, Jean Bartalot, Jean Dalbavie, Pierre Labat, Ducau-Tauzin, Destrac, Duboscq, Dubrey, B. Lafontaine ont demandé à la cour de l'élection de Bordeaux l'exonération de la taille pour cause de gelée printanière dans la paroisse. On a connu les prémisses de la Révolution puisque la date d'ouverture des états généraux du royaume était mentionnée dans un acte d'état-civil (27 avril 1789).

Par décret du 22 décembre 1789, l'Assemblée Constituante a remplacé les provinces inégales et particularistes par des départements plus nombreux et plus centralisés. Les paroisses sont devenues des communes. Moins révolutionnaire qu'on pourrait le penser, la Constituante n'accordait le droit de vote qu'aux hommes âgés de plus de 25 ans et payant un impôt équivalant à 3 journées de travail au moins ; pour être élu, il fallait être imposé d'une somme

correspondant à 10 jours de travail. Un maire, un conseil général formé de 6 officiers municipaux, une assemblée de 12 notables, tous élus pour 2 ans et rééligibles par moitié, s'occupaient des affaires communales et particulièrement de l'état-civil. "Registre clos le huitième novembre 1792, conformément à la loi, titre six des dispositions générales, article premier et à l'instant déposé à la maison commune pour y être continué d'après les articles deux et trois de la même loi". "Aujourd'hui, trois février mille sept cent quatre vingt treize, l'an deux de la République, par devant moi Jean Baptiste Ducau, membre du Conseil général de la commune d'Illats, district de Cadillac, département de la Gironde, élu pour recevoir les actes destinés à constater les naissances, les mariages et décès des citoyens...". A y bien regarder, le 3 février 1793 se situe dans l'an premier ; le passage du calendrier grégorien au républicain n'avait pas été bien compris par celui-là même qui devait l'utiliser. Voici les noms de quelques officiers municipaux des premières années révolutionnaires : Jean Bartalot, Guillaume Dorgueil, Jean Ducau, Jean Baptiste Ducau, Pierre Ducau, Jean Lacoste, Bernard Lalande, Jean Nercam, Louis Tauzin, François Teneau. Jean Dubrey était colonel des troupes patriotiques d'Illats (environ 200 hommes). La Constitution de l'an III a supprimé les conseils généraux au profit d'un conseil cantonal où toutes les communes étaient représentées. Chacune d'elles était administrée par un agent municipal (Sicaire Avezou) et son adjoint (Jean Lacoste). Le Consulat rétablit les conseils municipaux, mais jusqu'à 1870, les maires seront nommés ou choisis sur une liste par le préfet représentant du pouvoir exécutif.

Ce n'est vraiment qu'à partir de la Troisième République que le Conseil municipal, élisant librement son maire et ses adjoints peut être considéré comme l'émanation valable du suffrage universel. Bien que strictement contrôlée par les services préfectoraux, l'action du premier magistrat et de ses conseillers revêt une grande importance pour la commune : vote du budget annuel (primitif puis additionnel), répartition des impôts, entretien des bâtiments et des chemins communaux, recrutement des employés, ordonnancement, surveillance et mandatement des travaux, contacts avec les services de l'eau, de l'électricité, de l'équipement..., plan d'occupation des sols, aide sociale discrète mais reconfortante, maintien de l'ordre et de la sécurité publics, état-civil. C'est la municipalité qui a commandé et inauguré en 1922 le monument aux morts de la guerre 1914-1918 avec ses 32 noms gravés sur le granit : Bédouret Jean, Bernadet Pierre, Biarnès Arnaud, Boireau Louis, Bouin Pierre, Brun Jean, Carreyre Laurent, Desqueyroux Etienne, Destrac Georges, Destrac Jean, Dillaire Jean, Dubo François, Ducaule Albert, Ducaule Bernard, Ducaule Jean, Ducasse Pierre, Dupuy Arnaud, Fortage Jean, Fortage Raymond, Gans Pierre, Hazera Raoul, Labat François, Labat Louis, Labat Pierre, Labé Jean, Lalande Arnaud, Paguenaud Pierre, Pujols Bernard, Rodez Albert, Sendey Jean, Sourbet Jérôme, Tausin Pierre. On y a ajouté les 7 victimes de la guerre 1939-1940 et de la barbarie nazie : Caubit André, Destrac Yves, Goussan Fernand, Croner Camille, Tausin Jeanne, Tausin Louis, Dillon Maurice. Les lointaines guerres napoléoniennes avaient eu aussi leurs victimes : Beyroux Antoine, Danglade Bernard, Darguence André, Dubrey Jean, Labouille André, Lafontaine Guillaume, Méric Raymond,

Paguenaud Jacques.

Retenons aussi la liste des maires d'Illats de 1789 à nos jours :

André Sargeac, juge à Barsac	1789-1791
Pierre Taffard aîné, propriétaire au Callac	1791-1792
Jean Bayle, tonnelier au Roy	1792-1793
Sicaire Avezou, percepteur à la Fontaine	1793-1804
Bernard Taffard, propriétaire au Callac	1804-1816
- Pierre Dubourg, propriétaire au Merle	1816-1826
- Pierre Ducau aîné, propriétaire à Cagès	1826-1834
Jean Lalande-Lapave, propriétaire à Jausans	1834-1838
Jean Mouton, chirurgien au Bourg	1838-1852
- Désir Bernard Ducau, propriétaire à Cagès	1852-1870
Jean Lalande-Lapave, propriétaire à Jausans	1870-1871
- Désir Bernard Ducau, propriétaire à Cagès	1871-1892
- Maurice Bertrand Ducau, propriétaire à Cagès	1892-1898
Abel Ducau, docteur médecin à Beulac	1898-1907
Louis Destrac, propriétaire au Bourg	1907-1908
Jean Daniel Dubourg, propriétaire à Cagès	1908-1929
Adrien Lévêque, courtier en vins au Merle	1929-1940
Ismael Dubrey, propriétaire à la Sableyre	1940-1944
Joseph André Biarnès, déporté, propriétaire à la Croix	1944-1947
Louis Chassigne, juge de paix au Basque	1947-1977
Philippe Dubourg, chirurgien-dentiste à Cagès	1977-

Le Conseil municipal peut aussi émettre des vœux qui, transmis aux pouvoirs publics sont parfois pris en considéra-

tion. Il doit beaucoup s'intéresser à l'instruction de ses enfants, notamment en assurant le bon entretien de l'école, du mobilier scolaire et des aires de jeux. Cette obligation fut longtemps méconnue des dirigeants de la paroisse. Seuls, les membres du clergé, les moines surtout, détenaient le savoir et la faculté d'enseigner. La plupart des seigneurs même ne savaient pas lire et se fiaient entièrement à leur chapelain pour tout ce qui touchait la lecture et l'écriture. Un de nos archevêques les plus célèbres, Pey Berland, fonda l'Université de Bordeaux en 1441 ; ce fut un des rares plébéiens qui bénéficiât d'une haute situation dans l'Eglise d'autrefois où les cadets des grandes familles assuraient le recrutement. Durant l'époque monarchique, le prêtre n'enseignait pas, mais il surveillait le maître d'école lorsque celui-ci existait. Illats n'a pas toujours eu un éducateur pour ses enfants. Cependant on a retrouvé la trace de quelques "régents". Germain Cluzan exerçait vers 1674 ; Jean Carrier est mort en 1688 à l'âge de 38 ans ; Antoine Caze figure dans l'état-civil en 1695 : Bernard Dubos, aussi tailleur d'habits, est décédé en 1752, regretté de tous les Illadais. Ces maîtres recevaient de la paroisse une somme fixe, environ 100 livres par an. Les élèves, des garçons uniquement, ne venaient guère qu'à la mauvaise saison, les travaux des champs les retenant souvent à la ferme. Ils payaient chacun par mois 5 sous pour apprendre à lire et à écrire, 10 sous si on ajoutait "l'alimétique" (le calcul), 15 sous enfin s'ils voulaient connaître quelques rudiments de latin. La salle de classe n'était qu'une pièce de l'habitation du maître ; elle possédait une seule table. Les élèves, assis sur un banc, lisaient et écrivaient sur leurs genoux. La discipline était sévère. Comme le régent avait un autre métier, épicier, tail-

leur, sacristain, les interruptions étaient fréquentes. D'ailleurs, le maître ne pouvait enseigner que ce qu'il savait ; à un syndic qui lui reprochait de ne point apprendre les divisions aux enfants, l'interpellé répondit tout bonnement qu'il ne savait pas les faire.

Les assemblées révolutionnaires souhaitaient développer l'instruction du peuple. Mais le temps et l'argent manquant, elles durent parer au plus pressé et se contenter de former rapidement une élite administrative et militaire. Jean Vincent qui avait 26 ans en 1793 exerçait à la fois les fonctions d'instituteur et de secrétaire du Conseil général d'Illats. Son fils Arnaud lui a succédé et c'est encore un Vincent qui faisait l'école à 69 garçons en 1874.

Après la Révolution, un instituteur public devait passer un examen au chef-lieu de canton avant d'être nommé par l'administration départementale. Il était rétribué, partie par la commune (200 francs par an), partie par les élèves (1 à 2 francs par mois). En 1833, Guizot a créé les écoles normales départementales et obligé les communes à ouvrir une école de garçons. Malheureusement, il n'y avait ni gratuité, ni obligation pour les enfants. En 1850, la loi Falloux créa les écoles de filles dans les communes de plus de 1000 habitants, nombre qui fut abaissé à 500 par Victor Duruy en 1867. Mais les écoles normales d'institutrices n'ont vu le jour qu'en 1879. En attendant et jusqu'à la suppression des congrégations par Emile Combes (1904) c'étaient les sœurs de l'Immaculée Conception qui instruisaient nos filles. En ces temps-là, les instituteurs dépen-

daient à la fois du maire et du curé et cette situation ne manquait pas d'aléas.

Enfin, un ministre de la Troisième République, Jules Ferry a immortalisé son nom en créant l'école primaire (6 à 13 ans) gratuite, laïque et obligatoire par des lois parues de 1882 à 1886. Ces mesures ont peu à peu supprimé l'analphabétisme, si commun autrefois. Bien rares étaient ceux qui savaient signer ; encore quelques uns avaient-ils appris à reproduire leur griffe par cœur et c'est tout. A la suite d'une enquête effectuée en 1874, E. Féret assure que 35% des gens ne savent pas lire et que 5% seulement lisent et écrivent correctement. Quelques tableaux de circonscription d'Illats montrent les progrès accomplis par nos conscrits : en 1852, 6 sur 15 savent signer ; en 1856, 12 sur 23 ; en 1864, 7 sur 10 ; en 1884, 9 sur 11 ; en 1897, 11 sur 14. Actuellement, les bacheliers sont aussi nombreux que les titulaires du certificat d'études à la fin du 19^e siècle.

Si la mairie actuelle date de 1865, le groupe scolaire qui l'entoure n'a été édifié qu'en 1883. Il a coûté 30000 francs dont 22000 de subvention départementale (20000 francs avaient été versés dès la fin 1884). Pour faire face à cette dépense, le conseil dut vendre des terrains communaux situés à la Hountasse et au Jardin. Les instituteurs d'alors étaient assez mal rétribués, 75 à 120 francs par mois, suivant l'ancienneté. Pourtant ils n'avaient pas la tâche facile ; en 1885, l'école de garçons comptait 87 élèves et un seul maître. La municipalité, après bien des demandes insatisfaites, vota en 1895 un crédit de 225 francs pour

payer le trimestre d'un adjoint que l'Académie voudrait bien envoyer à Illats. Mal payés mais très consciencieux, les instituteurs jouissaient généralement d'une grande considération. Lorsque mon beau-père obtint son certificat d'études en 1889, le maître reçut en récompense une barrique de vin. Il s'appelait M. Pomade : citons dans l'ordre M. M. Mouty, Casteignou, Deligey, Chambon, Chauvet, Delas, Olier, Hidalgo, Fourthon, Villedieu, Vignolles.

L'école des filles créée le 1^{er} avril 1864 fut dirigée par les sœurs de l'Immaculée Conception jusqu'en 1904. Puis vinrent des institutrices laïques : Mesdames Mouty, Destrac, Degans, Mestreguilhem. Actuellement, les deux écoles sont géménées. La loi Barangé a permis le renouvellement du mobilier et l'achat d'un important matériel moderne. Grâce aux efforts de la présente municipalité, deux belles innovations ont vu le jour : une vaste cantine scolaire parfaitement équipée et une école maternelle, chef d'œuvre de goût et de confort. Un conseil de parents d'élèves donne son avis sur des problèmes pratiques touchant la vie des écoliers.

Si des querelles inutiles et discourtoises ternissent quelque peu l'image de l'école publique et de ses maîtres en ce moment, il n'en reste pas moins que cette institution conserve une large audience dans le pays. Chacun, désormais, se rend compte que dans ce monde technologique qui nous entoure l'instruction est de plus en plus indispensable et que l'école a un rôle prépondérant pour la formation de nos jeunes cerveaux. Samuel Pissar l'a bien dit

dans "la Ressource humaine" : "Chaque être humain a une capacité infinie d'endurance, d'invention et de création. Cette ressource humaine est au cœur de tout... Et j'y vois pour demain une société renaissante où la force du savoir, de l'intelligence, de la volonté relègueront au Moyen-Age la sueur et le capital pour puiser dans la matière grise inépuisable de chacun les vraies richesses du monde".

Que pourrais-je encore dire sur cette commune qui m'est chère et où je me trouve si bien ? J'ai essayé de projeter quelques lueurs sur son passé obscur. J'ai tenté de la situer au mieux dans l'évolution moderne que nous subissons à un rythme si accéléré. Nous tous, Illadais anciens et nouveaux, devrions être heureux de vivre dans un site harmonieusement diversifié, si facile à travailler, si propre à une existence tranquille. N'avons-nous pas une parcelle de l'immense forêt landaise avec ses pins à la fois grandioses et monotones ? Nos acacias droits et vigoureux constituent une ressource appréciable ; leur sous-bois nettoyé et verdoyant pourrait nourrir quelques petits troupeaux. Et puis nous avons notre vin blanc liquoreux dont la saveur approche celle du Sauternes. Mais la mode et la demande aidant, on préfère la quantité à la qualité. Notre viticulture s'achemine à grands pas vers les grands domaines au détriment des petits propriétaires. La rentabilité y trouvera son compte mais le milieu social en sera totalement modifié.

Certes, le charme du pays natal conditionne quelque peu mes observations. Cependant je trouve que ma petite patrie possède une âme bien à elle, des racines venant du plus profond passé et transmises sans effort aux générations successives. Sommes-nous en train de perdre cet antique patrimoine ? La dure nécessité oblige la plupart d'entre nous à quitter les sillons paternels pour gagner notre vie dans une usine ou un bureau lointains. Ce sont les formidables rouages de la civilisation industrielle qui ont créé ce genre de vie, qui ont dépeuplé les campagnes calmes et saines au profit des villes bruyantes et malodorantes. La politique actuelle

de rentabilité et de surconsommation, en honneur dans les pays dits civilisés, nous entraîne dans une course effrénée vers des satisfactions plus matérielles que morales, vers des plaisirs toujours plus sophistiqués et déjà désuets lorsque nous les possédons.

Par des luttes incessantes, la population, en grande majorité, a obtenu des avantages incontestables. Ce n'est plus la misère ni l'insécurité, mais pour beaucoup c'est à peine le nécessaire. Tous doivent, sans bien s'en rendre compte, se soumettre à des puissances peu visibles mais réelles : l'Etat, les grands capitaines d'industrie, les financiers internationaux. Sans doute à cause de cette soumission diffuse, la nouvelle génération manifeste un goût d'indépendance qui la conduit parfois à des excès regrettables. Il est grand temps - notre exemple aidant - de faire comprendre aux jeunes qu'on ne peut avoir tout et tout de suite. Que chacun d'eux sache bien qu'une société accueillante est le résultat de quelques contraintes inévitables, mais supportables : l'honneur du nom, le respect de la parole donnée, le goût de l'effort librement consenti, le souci du travail bien fait et surtout la tolérance, cette qualité primordiale qui efface les différences et instaure la fraternité.

Malgré son charme tranquille, Illats a vu, comme tant d'autres communes rurales, ses habitants chercher ailleurs les moyens de survivre à la crise de la petite propriété. Quelques uns partent encore, les jeunes surtout. Mais que tous ces déracinés gardent en leur mémoire cette strophe de J. du Bellay :

«Heureux qui, comme Ulysse, a fait un beau voyage,
Ou comme cestuy-là qui conquiert la Toison,
Et puis est retourné, plein d'usage et raison,
Vivre entre ses parents le reste de son âge ! »

Bibliographie

- Abadie J.C Les palombes
Denoel - Marimpouey 1979
- Andrieu P. Petite histoire de Bordeaux et de son vignoble
Castelnau (Montpellier) 1962
- d'Armaillac A. Culture de la vigne dans le Médoc
Chaumas (Bordeaux) 1858
- d'Avenel Paysans et ouvriers de 1200 à 1900
A. Colin 1899-1929
- Aymonnier C. Ausone et ses amis
Delmas (Bordeaux) 1935
- Ballan et Rey La région bazadaise
Chabas (Hossegor) 1934
- Barrière, Durepaire, Videau Rions
Ragot (Bordeaux) 1910
- Bercé Y. M. Vie quotidienne dans l'Aquitaine du 17^e siècle
Hachette 1978
- Berchon E. L'âge du bronze en Gironde
Vve Cadoret (Bordeaux) 1893

- Bert P. Histoire de la Révocation de l'Edit de Nantes à Bordeaux
Mounastre Ricamilh (Bordeaux) 1908
- Boutruche R. Seigneurs et paysans durant la guerre de 100 ans
Presses universitaires (Strasbourg) 1963
- Capus J. Le mildiou
Agriculture nouvelle du Petit Parisien
- Ciran H. Histoire de Caudéran
Bière (Bordeaux) 1949
- Chancrin E. Viticulture moderne
Hachette
- Chancrin E. Le vin
Hachette
- Cocks Ch. Bordeaux et ses vins
Féret (Bordeaux) 1896
- Courteault P. Blaise de Montluc
Alphonse Picard (Paris) 1909
- Dartigues Ch. Histoire de la Guyenne
Presses universitaires 1950
- Dartigues-Peyrou Dupré de Saint-Maur et les corvées
Lacoste (Mont-de-Marsan) 1936

- Dion R. La création du vignoble bordelais
Ouest (Angers) 1952
- Drouyn L. Notes manuscrites
Archives départementales de la Gironde
- Dubourg F. Mouvement politique et religieux à Villandraut
Féret (Bordeaux) 1908
- Dubourg G. Le pays landais et sa langue
chez l'auteur 1957
- Dupuy M. Le Prince Noir
Perrin (Paris) 1970
- Dutaut D. Les grands chais du Bordelais
L'oenophile (Bordeaux)
- Duval La vie quotidienne en Gaule
Hachette 1957
- Dr Eylaud Langon
Chabas (Hossegor) 1933
- Fabre A. Description des terrains tertiaires du Médoc
Drouillard (Bordeaux) 1939
- Fédération historique
du S.O. Les Landes dans l'histoire
- Gaillard (abbé) La baronnie de Saint-Magne
Michel et Forgeot 1911

- Gaillard (abbé) A l'ombre des pinèdes
Revue philomatique 1916
- Gaufreteau (J. de) Chronique bordelaise (tome II)
Charles Lefèvre 1878
- Ginestet B. La bouillie bordelaise
Flammarion 1975
- Harlé P. Les padouens
Cadoret (Bordeaux) 1910
- Lermina J. Histoire de la misère
Décembre - Alonnier 1869
- Levron J. Château-fort et vie au Moyen-Age
Fayard 1963
- Malvezin F. Histoire de la vigne et du vin en Aquitaine
Delmas (Bordeaux) 1919
- Manesse L. Les paysans et leurs seigneurs
Furne-Jouvet 1895
- Marchou G. Bordeaux sous le règne de la vigne
Féret fils (Bordeaux) 1947
- Michelet J. Histoire de France
- O'Reilly (abbé) Histoire de Bazas
De Labarrère (Bazas) 1840

- Pascaud G. Visages de Barsac
chez l'auteur 1946
- Petit et Anglade La seigneurie de Portets
Chabas (Hossegor) 1934
- Petit-Lafitte A. La vigne dans le Bordelais
J. Rothschild 1868
- Prigent et Papy Paysages et gens des Landes
Chabas (Hossegor) 1935
- Ravenez L.W. François de Sourdis
Gounouilhou (Bordeaux) 1867
- Rebsomen A. La Garonne et ses affluents
Féret (Bordeaux) 1913
- Ribadieu H. Conquête de la Guyenne par les Français
Chaumas (Bordeaux) 1866
- Sargos R. Les Landes de Gascogne et le pin maritime
Lacoste (Mont-de-Marsan) 1954
- Sargos R. Histoire du reboisement des Landes
Delmas (Bordeaux) 1949
- Soyez J.M. Quand les Anglais vendangeaient l'Aquitaine
Fayard 1978

Suffran M.

Histoire de l'Aquitaine
Hachette 1976

Vivie

La Terreur à Bordeaux
Féret (Bordeaux) 1877

d'Welles J.

Cadillac, le château des ducs d'Epemon
Bière (Bordeaux) 1958

Archives départementales de la Gironde

Archives notariales de Podensac

Bibliothèque pédagogique de la Gironde

Mairie d'Illats.

